

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VANNES - 5602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/01/2025 - 160 - 2023 B 00166 - 819 375 635 - ACLANTEC

SARL ACLANTEC
56 rue de vilpré
77540 ROZAY EN BRIE

Période du 1 juillet 2023 au 30 juin 2024

TALENZ ALTEIS CONSEIL
(anciennement dénommée TALENZ GROUPE FIDORG)

18 rue Claude Bloch
14000 CAEN
02.31.46.23.23
caen@talenz-alteis.fr

BILAN - ACTIF

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ACTIF	Valeurs au 30/06/24			Valeurs au 30/06/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé ACTIF IMMOBILISÉ Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations tech., matériel et outillages industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations financières (2) Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	30 129,70	4 654,02	25 475,68	29 301,62
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production (biens et services) Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances Créances Clients et Comptes rattachés (3) Autres créances (3) Capital souscrit - appelé non versé Valeurs mobilières de placement Actions propres Autres titres Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	308 376,63	22 219,21	286 157,42	240 362,77
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	338 506,33	26 873,23	311 633,10	269 664,39
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN - PASSIF

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

PASSIF	Valeurs au 30/06/24	Valeurs au 30/06/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 10 000,00)	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000,00	1 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	172 559,66	172 559,66
Report à nouveau	-89 832,18	-97 384,13
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 754,89	7 551,95
SITUATION NETTE	97 482,37	93 727,48
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	97 482,37	93 727,48
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	69 404,93	28 588,84
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	129 481,12	120 327,20
Dettes fiscales et sociales	10 103,02	11 312,89
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	5 161,66	15 707,98
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	214 150,73	175 936,91
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	311 633,10	269 664,39
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	214 150,73	175 937,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

	Du 01/07/23 Au 30/06/24	Du 01/07/22 Au 30/06/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	90 000,00	88 613,66	1 386,34	1,56
Montant net du chiffre d'affaires	90 000,00	88 613,66	1 386,34	1,56
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	27 456,28	30 960,85	-3 504,57	-11,32
Autres produits	11 518,12	60 934,46	-49 416,34	-81,10
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	128 974,40	180 508,97	-51 534,57	-28,55
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises		-10 184,25	10 184,25	100,00
Autres achats et charges externes	5 656,06	16 545,64	-10 889,58	-65,82
Impôts, taxes et versements assimilés	250,00	-552,55	802,55	145,24
Salaires et traitements	88 698,28	132 812,45	-44 114,17	-33,22
Charges sociales	1 435,85		1 435,85	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 825,94	828,08	2 997,86	362,03
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	22 219,21	27 456,28	-5 237,07	-19,07
Autres charges	37,30	4 050,13	-4 012,83	-99,08
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	122 122,64	170 955,78	-48 833,14	-28,56
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	6 851,76	9 553,19	-2 701,43	-28,28
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	2 679,41		2 679,41	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2 679,41		2 679,41	
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	5 776,28	1 926,24	3 850,04	199,87
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	5 776,28	1 926,24	3 850,04	199,87
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-3 096,87	-1 926,24	-1 170,63	-60,77
RÉSULTAT COURANT ^{avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)}	3 754,89	7 626,95	-3 872,06	-50,77
Produits exceptionnels				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		75,00	-75,00	-100,00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		75,00	-75,00	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-75,00	75,00	100,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	131 653,81	180 508,97	-48 855,16	-27,07
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	127 898,92	172 957,02	-45 058,10	-26,05
Bénéfice ou Perte	3 754,89	7 551,95	-3 797,06	-50,28

Désignation de l'entreprise										SARL ACLANTEC										Néant ☐ *			
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
										1				2				3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I		CZ				D8				D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II		KD				KE				KF					
CORPORELLES	Terrains									KG				KH				KI					
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9				KJ				KK				KL					
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1				KM				KN				KO					
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions		[Dont Composants		M2				KP				KQ				KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3				KS				KT				KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *									KV				KW				KX				
		Matériel de transport *									KY	19 130			KZ				LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique									LB				LC				LD				
		Emballages récupérables et divers *									LE				LF				LG				
	Immobilisations corporelles en cours									LH				LI				LJ					
	Avances et acomptes									LK				LL				LM					
	TOTAL III									LN	19 130			LO				LP					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G				8M				8T				
Autres participations									8U	11 000			8V				8W						
Autres titres immobilisés									1P				1R				1S						
Prêts et autres immobilisations financières									1T				1U				1V						
TOTAL IV									LQ	11 000			LR				LS						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	30 130			ØH				ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS					Diminutions					Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence								
							par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			3			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
							1		2						4								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO			LV			LW			1X						
CORPORELLES	Terrains							IP			LX			LY			LZ						
	Constructions	Sur sol propre						IQ			MA			MB			MC						
		Sur sol d'autrui						IR			MD			ME			MF						
		Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS			MG			MH			MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT			MJ			MK			ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers						IU			MM			MN			MO						
		Matériel de transport						IV			MP			MQ	19 130		MR						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW			MS			MT			MU						
		Emballages récupérables et divers *						IX			MV			MW			MX						
	Immobilisations corporelles en cours							MY			MZ			NA			NB						
Avances et acomptes							NC			ND			NE			NF							
TOTAL III							IY			NG			NH	19 130		NI							
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ			ØU			M7			ØW						
	Autres participations							IØ			ØX			ØY	11 000		ØZ						
	Autres titres immobilisés							I1			2B			2C			2D						
	Prêts et autres immobilisations financières							I2			2E			2F			2G						
	TOTAL IV							I3			NJ			NK	11 000		2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4			ØK	30 130		ØL					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ACLANTEC					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 30/06/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise SARL ACLANTEC											Néant ☐ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN			
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH			
TOTAL I			RK			RM			RN			RO			
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD			QE			QF			QG			
	Matériel de transport		QH		828	QI		3 826	QJ			QK		4 654	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO			
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL II			QU		828	QV		3 826	QW			QX		4 654	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		828	ØP		3 826	ØQ			ØR		4 654	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW						NY							
Total général non ventilé (NS+NT+NU)															
Total général non ventilé (NW-NY)															
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise SARL ACLANTEC							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	27 456	6U	22 219	6V	27 456	6W	22 219	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	27 456	TY	22 219	TZ	27 456	UA	22 219	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	27 456	UB	22 219	UC	27 456	UD	22 219	
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	22 219	UF	27 456			
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SARL ACLANTEC										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	29 869		29 869				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	6 616		6 616				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	5 066		5 066				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	9 824		9 824				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	12 891		12 891				
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC	30 125		30 125				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	179 611		179 611					
Charges constatées d'avance					VS	4 655		4 655				
TOTAUX					VT	278 656	VU	278 656	VV			
RENVUIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	129 481		129 481						
Personnel et comptes rattachés			8C	2 075		2 075						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	58		58						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 221		2 221						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 749		5 749						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	69 405		69 405						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	5 162		5 162						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	214 151	VZ	214 151						
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL	800		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

ACLANTEC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 16 rue du Jointo
56000 VANNES
RCS VANNES B 819 375 635

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 DECEMBRE 2024

*L'an deux mille vingt-quatre
Le douze décembre
A neuf heures*

Monsieur Louis-François LE DANTEC, Associé unique de la société « **ACLANTEC** », Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, au capital de 10 000 €, divisé en 1 000 parts de 10 € chacune.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Louis-François LE DANTEC a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de cet exercice social ouvert le 1^{er} juillet 2023 et clos le 30 juin 2024.

2. A rappelé l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **30 juin 2024** et quitus de sa gestion au gérant
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

3. A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le **bénéfice de 3 755 €** de l'exercice comme suit :

- Au compte « **Report à nouveau** » débiteur..... **+ 3 755 €**
- Apurement par le compte « **Autres réserves** » **86 077 €**

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte qu'il a été distribué à titre de dividende au cours des trois exercices précédents, les sommes suivantes :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>
30/06/2023	0 €
30/06/2022	0 €
30/06/2021	20 000 €

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte des conventions visées à *l'article L.223-19 du Code du Commerce* passées avec la Société au cours de l'exercice écoulé ou qui se sont poursuivies.

L'Associé Unique précise qu'en application de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à *l'article L.223-19 du Code du Commerce* seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la Loi.



De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Louis-François LE DANTEC
